

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DEPARTEMENT
DU MORBIHAN****Séance du jeudi 27 février 2025****COMMUNE DE
LES FOUGERETS**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 27 février à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 22 février 2025.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Absent excusé : Marie-Pierre CLAINCHARD, Gwénoél DANILLO, Florent VILLET

Pouvoirs : Marie-Pierre CLAINCHARD donne pouvoir à Béatrice BAGOT

Secrétaire de séance : Véronique LHOMME a été élue secrétaire de séance.

2025-02-27-01 Validation de conventions de servitude sur les parcelles ZM0274, ZL0071 et ZL0013

La société ENEDIS a présenté une demande de servitude pour permettre l'enfouissement d'un câble HTA d'une puissance de 20 000 volts sur la commune de Les Fougerêts. Il s'agit d'établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 453 mètres ainsi que ses accessoires. Les projets de convention détaillent les conditions dans lesquelles la commune consent à cette servitude. Les conventions sont prévues pour la durée des ouvrages.

Vu la demande de la Société ENEDIS et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la constitution de la servitude au profit d'ENEDIS sur les parcelles ZM0274, ZL0013 et ZL0071 ;
- D'approuver les conventions de servitude au profit d'ENEDIS telles que présentées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tout acte s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,
Véronique LHOMME

